

CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2008 COMPTE RENDU

M. le Maire Hubert TRAPET ouvre la séance à 20 heures 40.

Etaient présents Arnaud BOC, Patrick CANCIANI, Jacques CANONICI, Martine FROMONOT, Agnès GARCIA, Alain GARNIER, Stéphane GEORGES, Claude HENRIAT, Patrick MAZURIER, Guy PERVILHAC, Marc SAPOLIN, Hubert TRAPET, Nathalie ZANOTTO.

Véronique DAMIANI s'est fait excuser, et laisse un pouvoir.

1) M. le Maire informe officiellement le conseil de la démission de Fabienne POIRIER. Il ne sera pas procédé à son remplacement à la commission Finances.

2) Points divers à l'ordre du jour:

- désignation de 2 délégués supplémentaires à la maison de retraite: Arnaud BOC (titulaire) et Claude HENRIAT (suppléant).
- désignation du correspondant Défense Nationale: Agnès GARCIA

3) Présentation par les représentants du cabinet CDHU du rapport final de l'étude pré opérationnelle qu'ils ont menée dans le cadre de l'opération « Cœur de Village ». Cette présentation permet une mise à niveau des nouveaux conseillers sur le dossier. Elle ne sera pas suivie d'une délibération qui aura lieu ultérieurement. Par contre elle s'ouvre sur la définition d'un calendrier de mise en œuvre du projet (envoi d'un dossier à la Région, signature de l'accord-cadre avec le Conseil Régional, appels d'offres, travaux).

Un discussion s'engage entre les architectes et les conseillers sur des points tels que l'aménagement de la place de la mairie et de la rue P.Desjardins, du maintien en l'état ou pas du mur d'enceinte du domaine longeant la RN 77, du déplacement du monument aux morts, de l'aménagement d'un parking derrière l'école primaire.

Autre intérêt de ce panorama, l'approche financière des chantiers à entreprendre.

L'ensemble du projet proposé par CDHU qui porte sur les aménagements de la prélatrice, du centre bourg avec la RN 77, du pré neuf, de la place de la mairie, de l'ensemble Pierot (grange, et Maison), de la poste et du lavoir s'élève à 2800k€.

Le niveau élevé de ce coût impose au Conseil Municipal de choisir les priorités qui permettront de rester dans une enveloppe financière acceptable et compatible avec le budget communal.

Après avis des consultants, le choix se porte sur la Prélature (logements et lieu d'accueil des touristes) le pré neuf et l'aménagement de la rue Paul Desjardins et de ses alentours.

Le Maire précise que la partie logements de la Prélature pourrait être prise en charge par un opérateur social ce qui réduirait sensiblement la part à la charge de la commune.

Par ailleurs l'information des habitants se fera par le biais d'une exposition sur le projet ,dans les locaux de la Mairie, et par une réunion publique dont la date reste définir.

Le Maire autorise le public présent à donner ses points de vue.

M.ALEONARD pose la question de l'utilisation de la brique dans ce projet, et de la construction d'une déviation pour délester le centre bourg.

M.HENRY pose deux questions sur la préemption des terrains derrière l'école et sur le coût de l'étude CDHU (réponse 18 K€ subventionnés à hauteur de 50%)

4) Commission d'appels d'offre: la préfecture a fait savoir que l'élection des membres de cette commission ne peut se faire de manière individuelle, mais en liste. Le conseil entérine la désignation "groupée" des membres de la commission.

5) Questions diverses

* Il est demandé la mise en place d'une main courante dans l'escalier de la maison Pierot en plus de la rampe existante. Accordé.

* Il est demandé la construction d'un trottoir devant une maison nouvellement construite. Réponse négative. Ces travaux ne peuvent être réalisés que dans le cadre un projet d'aménagement d'ensemble de la rue.

* Réduction de l'éclairage nocturne : un groupe de travail va se réunir pour étudier cette proposition.

6) Dégradations perpétrées dans la nuit du 1^{er} mai 2008. Le Conseil constate que les traditions se sont perverties au fil du temps. Il faut en retrouver le sens. En attendant le Maire propose le dépôt d'une plainte au nom de la commune: 11 pour, 1 abstention, 1 contre

Le conseil est clos à 00h40